

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 21 Janvier

POLITIQUE A SUIVRE

A la Chambre, comme au Sénat, on a été unanime à reconnaître que le discours prononcé à Lyon par M. le président du conseil sort du cadre ordinaire, — pompeux mais souvent fort vide, — des discours que pronocent les ministres appelés à présider en province des cérémonies publiques plus ou moins intéressantes.

Non seulement M. le président du Conseil a parlé, mais il a dit quelque chose — et quelque chose d'essentiel, puisqu'il a tracé le programme nettement défini de la politique que le cabinet se propose de suivre.

Il ne faut pas l'oublier en effet, ce n'est pas seulement la révélation, ni même la répression d'un scandale par jour que réclame l'opinion. A cet égard, elle aurait le droit d'être lassée, quel que soit le singulier ragout des mets qu'on lui offre.

Encore un peu et il semblerait que, dans la société actuelle, la première place appartient au juge d'instruction ; suivant un mot vulgaire, il n'y en a plus que pour lui. La presse, ou plutôt une certaine presse, — celle-là même dont il révèle les hontes, — exagère cette place en réalité déjà si considérable. A ouvrir certains journaux, on jugerait qu'il n'y a plus en France que des coupables et des gendarmes, des criminels et des juges. Et plus ce flot de boue monte et grossit, plus on semble prendre plaisir à s'y ébattre, — dût-on même recueillir pour soi-même, comme cela se vit en ces derniers temps, les mandats d'arrêt que l'on réclame pour les autres.

Tout cela est fort sale, fort laid. On en viendrait à croire qu'il n'y a plus d'honnêtes gens, voire même plus de journalistes dignes de porter ce nom, aujourd'hui si décrié, et que d'aucuns ont porté et portent cependant encore d'une manière si honora-

ble. Il est vrai que ceux-là sont, comme les femmes honnêtes, ils ne font pas parler d'eux.

Quoi qu'il en soit, le scandale, même quotidiennement frais, ne suffit pas, à alimenter l'activité d'un grand peuple, et il faut louer M. le président du Conseil de s'en être souvenu, à la veille de la session qui vient de s'ouvrir.

Depuis deux mois et demi qu'il est au pouvoir, le cabinet que préside M. Léon Bourgeois a rendu au pays plusieurs services importants, et le plus signalé de tous a été de faire voter en temps et lieu, c'est-à-dire sans avoir recours à des douzièmes provisoires, le budget de 1896 dont le sort, quand le ministère actuel est entré aux affaires, semblait si gravement compromis. On est rentré ainsi dans la régularité financière dont la tradition semblait perdue et, si les Chambres ont la sagesse de le vouloir et de profiter de cette bonne fortune, on a facilité l'étude, plus complète et plus approfondie des budgets futurs et des réformes qu'ils comportent.

C'est avec beaucoup de raison, en effet, que M. Bourgeois a rappelé qu'il y avait deux budgets, l'un monarchique, l'autre républicain, et que le moment est arrivé de substituer de plus en plus le second au premier. Comme l'a indiqué M. le président du Conseil, ce principe de gouvernement, sous la République, ne devrait jamais être perdu de vue, — c'est un strict devoir pour un régime démocratique d'accorder de plus en plus, aux citoyens peu fortunés, des dégrèvements qui soient pour eux la compensation ou l'allègement des charges trop lourdes, M. Bourgeois a très heureusement traduit sa pensée; lorsqu'il a dit qu'il faut tendre de plus en plus à l'application de ces trois idées : la moindre inégalité au point de départ, la moindre inégalité dans le combat de la vie et un concours plus efficace en faveur des petits et des malheureux.

C'est à la réalisation de ces idées que doit marcher, et par la voie des réformes

financières, et par la voie des réformes législatives et politiques, un gouvernement républicain.

Le ministère a su se rendre compte de cette situation ; de là lui viennent, auprès de l'opinion, une force et un crédit qui sont réels. Il faut souhaiter que guidés par lui, les Chambres sachent comprendre que l'heure d'agir a sonné, et que le pays attend ces actes, dans l'intérêt de la République, c'est-à-dire de la patrie.

J. QUERCYTAÏN.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 20 janvier 1896

M. de Baudry-d'Asson donne lecture de l'exposé des motifs d'une proposition ayant pour objet l'abrogation des lois militaires, des lois scolaires, de la loi sur le droit d'accroissement imposé aux congrégations et de la loi sur le divorce.

Naturellement l'orateur demande l'urgence. Il obtient l'adhésion de ses collègues quant au vote à main levée sur la proposition.

M. Guïesse, ministre des colonies, demande à la Chambre de placer en tête de son ordre du jour la discussion du projet d'emprunt d'Annam et du Tonkin.

Mais le président fait observer que M. Vaillant a un droit d'antériorité pour l'interpellation relative au chômage, qu'il a déposée au cours de la dernière session.

M. Méline, qui vient ensuite, demande la mise en tête de l'ordre du jour des propositions intéressant l'agriculture, loi sur les Halles centrales de Paris, projet sur les beurres et sur les glucoses.

M. Bourgeois, président du conseil, ne fait pas d'opposition en principe à la proposition de M. Méline, mais il demande au président de la commission des douanes d'attendre quelques jours pour le projet sur les Halles centrales de Paris, une entrevue au sujet de cette question devant avoir lieu prochainement entre le président du conseil et les représentants de l'alimentation parisienne.

M. Coutant réclame pour le projet concernant la suppression des bureaux de placement par voie d'extinction.

M. Raynal prie la Chambre de statuer sur les conclusions de la commission instituée

melle...

Elle répondit à ses désirs en donnant à son regard une fixité engageante. En quelques secondes, sans efforts, ils eurent un éclat de feu.

— Ce mariage est impossible... répéta-t-elle. Laurent car je vous aime

Ces mots sont magiques dans toutes les langues et dans toutes les situations. Ils foudroyèrent le jeune homme. Anéanti, presque sans conscience de lui-même, il se taisait.

Était-il le jouet d'un rêve ?

Ce n'était pas un rêve... A ses genoux, miss Edwige sanglotait les bras croisés autour du cou de Souchet, les lèvres près des siennes, les yeux enflammés d'une âpre concupiscence, dans l'attitude de la femme brûlée d'amour.

— Oui, je vous aime, Laurent, poursuivit-elle d'une voix entrecoupée, c'est pour cela que je me suis opposée à votre mariage avec Ida.

Vous livrer cette enfant quand tout m'appelait vers vous...

— Malédiction ! poursuivit Souchet hors de lui-même. C'est la nuit... C'est la solitude complète...

Il y a là une femme jeune, très belle, à peine vêtue... Après d'elle un homme dans toute l'ardeur de la jeunesse.

S'abandonner à cette femme voluptueuse, était-ce manquer de loyauté envers Ida ?

Oui, disait le cœur de Souchet.

Non, répondait la bête.

Non !

Au surplus M. de la Jaune lui devait beaucoup. Il se payait comptant...

Après tout, il n'était pas encore marié. C'était une occasion.

Le sang lui monta au cerveau. Sa bouche se dessécha, tout son corps éprouva une titillation étrange... Il fut pris d'une effroyable envie de possession. Et quand la sirène, se rapprochant de plus près encore de lui,

pour se prononcer sur la demande de mise en accusation dont il a été l'objet.

Après avoir classé les diverses propositions en plaçant le débat de l'interpellation Vaillant en tête et celui sur les bureaux de placement en queue, la Chambre s'ajourne à mardi.

Cent cinquante mille Français ET LE SÉNAT

On lit dans le Figaro :

Il est souvent dangereux de s'abandonner trop ardemment aux idées généreuses. Quand on les réalise, c'est parfois au détriment d'institutions plus généreuses encore.

Ainsi M. Ricard, présentement ministre de la justice, mais préalablement sénateur, a tout à coup frêmi en constatant le nombre d'accidents dont les ouvriers sont victimes dans leur travail.

L'Etat, s'est-il dit, a le devoir de s'occuper d'eux ; ils ont droit non seulement à une indemnité pendant la maladie occasionnée par l'accident, mais encore à une rente viagère si l'accident les rend incapables de tout travail. S'ils meurent, cette rente, réduite ou non, doit être réversible sur la tête de leurs conjoints et de leurs enfants. Oui, il faut arriver à cela par une caisse d'Etat qui sera alimentée par les patrons, sous la direction et la garantie de l'Etat !

Au premier abord, rien de mieux.

Aussi le Sénat a-t-il, en première lecture, adopté le projet de loi.

Seulement, à cette nouvelle, tout un monde s'est soulevé. Les industriels ont étudié le projet de loi et y ont relevé de véritables monstruosités. Bientôt une autre classe non moins intéressante que celle des patrons, la classe des employés d'assurances, qui se compose de 150,000 agents généraux, sous-agents, experts, courtiers, garçons de recettes, etc., s'est sentie menacée.

Pour assurer les ouvriers de l'industrie, l'Etat se contente de prendre de l'argent aux patrons et ruine du même coup les 150,000 ouvriers de l'Assurance.

On s'explique maintenant comment le représentant attiré de ces derniers, sachant que le Figaro donne avec empressement son concours aux causes justes, est venu

serra son corps contre le sien, il défaillit...

Le lâche allait-il se parjurer ?

Cela dura une seconde, une seconde d'hésitation.

Tout à coup il se leva :

— Non ! non, s'écria-t-il d'une voix enrouée, non ! non, je ne veux pas ! allez-vous en, miss, allez-vous en !

Mais elle se cramponnait à lui. Comme une chatte en rut, elle le tenait embrassé.

Au bruit qu'ils faisaient sur le parquet, Ida sortit de sa chambre. Elle écouta. C'étaient les voix de Souchet et de miss Edwige.

Elle eut un tressaillement. Elle monta et vint placer son oreille à la porte du grenier.

— Qui ! disait à Laurent la maîtresse de son père, je t'aime passionnément, et je veux aujourd'hui que tu sois à moi !

Et Laurent continuait à résister stoïquement à ses obsessions. Oui, il resterait fidèle à Ida : il ne mettrait pas le comble à la honte qui l'accablait déjà...

— Assez, miss, lui dit-il, en la repoussant une dernière fois, je vous le dis, j'aime Ida, et je vous hais, pour tout le mal que vous nous avez fait, jusqu'à ce jour, pour tout celui que vous nous ferez encore à ma fiancée et à moi, et pour le crime que vous allez me faire commettre en ce moment. Oh ! chère Ida, puisses-tu m'entendre et être convaincue de mon immense amour !

— Ouvrez, dit la voix de la jeune fille.

Miss Edwige fit un bond en arrière...

— C'est Ida ! s'écria-t-elle. Je suis perdue !

— Oui, miss, Ida qui veut vous demander compte de votre infamie.

Et brusquement il ouvrit la porte.

— Coquine ! s'écria Ida en se précipitant sur miss Edwige, Abominable coquine ! C'est donc bien là le motif qui vous a fait agir contre mon bonheur...

(A suivre).

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 14

LA

FIANÇÉE DE L'ASSASSIN

Par PAUL TIMON

V

L'amour au grenier

— Mon cher Laurent, lui dit-elle, ne soyez pas injuste... M. de la Jaune avait probablement des raisons de haute valeur pour vous faire une promesse. Il était dans son droit... Mais le mieux était de ne pas accepter sa décision. Si j'ai refusé mon consentement, n'en devinez-vous pas le motif ?...

— Je cherche en vain ce qui a pu vous décider à ne pas vous soumettre à la volonté de M. de la Jaune. Je voudrais trouver une raison plausible à votre attitude. Je n'en trouve pas, à moins...

— A moins que vous ne convoitiez la fortune d'Ida. Moi qui n'ai pas gardé un centime des cent vingt mille francs volés à Jeuriot, je me soucie peu des écus de M. de la Jaune. L'argent, il me fait horreur... J'ai assassiné, mais je n'ai pas volé ; on se lave d'un meurtre, mais d'un vol, jamais, miss Edwige, jamais ! Donnez-moi Ida et vous me verrez disparaître avec elle, fuir au bout du monde. J'ai une forte instruction... Je saurai bien gagner ma vie. Encore une foi, de votre argent je ne veux pas un sou, gardez-le car il est votre Dieu à vous autres, comme le ventre est celui des bestiaux. Mais donnez-moi Ida.

Le silence se fit dans le grenier. Au dehors aucun

bruit. Dans la maison tout semblait reposer.

Cependant Ida veillait, l'oreille tendue, et toute prête.

Miss Edwige avait fait une provision de larmes. Elle jugea le moment venu d'ouvrir une des vanes de son désespoir.

Elle sanglota en donnant à sa poitrine un mouvement de va-et-vien tout à fait scénique.

Surpris de cette douleur subite, Souchet lui dit :

— Qu'avez-vous donc ?

Pour toute réponse elle ouvrit la seconde vanne. Ce fut un torrent.

Et l'élève, croyant être allé trop loin dans ses invectives :

— Je vous ai peut-être parlé trop durement. Faut-il vous en exprimer mes regrets ? Ah ! miss, je ne suis pourtant pas mauvais... Mais que voulez-vous ! à la seule pensée que mon Ida ne sera point à moi, mon sang dans mon cerveau et je serais capables de commettre un nouveau crime.

Dites-moi que mes appréhensions ne sont pas fondées et j'oublie mes griefs.

— Monsieur Souchet, répondit-elle, ce mariage est impossible, malgré la promesse que vous a faite M. de la Jaune. Sa bonne foi n'est pas en cause.

Souchet se campa fièrement devant miss Edwige.

— Tenez, dit-il posez votre main sur mon cœur, et voyez s'il bat plus fort que de coutume.

Et joignant le geste à la parole, il saisit le bras pour l'attirer à lui.

Ah ! combien elle était sirène cette femme ! De toute sa personne, véritable parfumerie ambulante, s'exhalait un parfum irritant qui agissait sur les sens énervés du jeune homme. Savamment, elle avait laissé s'entrouvrir son corsage. L'œil du prisonnier aperçut sa peau satinée aux ondulations voluptueuses.

La coquine sentit la main de Souchet trembler. Elle vit ses yeux plonger brillants dans les siens, ses narines se dilater comme celle de la bête fauve auprès de la fe-

demande à notre rédacteur en chef de protéger leurs intérêts en exposant sous leur vrai jour les faits.

Personne n'ignore qu'il y a en France des assurances pour tous les cas prévus : incendie, inondation, dégâts, mort, accidents usiniers, bris de glaces, etc.

Des compagnies spéciales répondent à tous nos besoins, en faisant vivre une armée.

Qu'on veuille s'y prendre mieux qu'elle, c'est permis, à la condition que cela soit possible et qu'en tentant la réalisation des rêves les plus humanitaires, on n'accumule point les désastres. Or, c'est précisément à cela que conduirait le nouveau projet de loi.

Dans les temps anciens, quand un accident se produisait dans une usine, le patron en était responsable à ses risques et périls. Il avait tout à coup deux mille, trois mille, cinq mille francs à donner.

Des compagnies se sont formées qui ont dit aux patrons :

— Donnez-nous par an de 0,25 à 3 fr. 0/0 selon les dangers que présente votre exploitation, et, si un accident survient, nous compterons à vos ouvriers ou à leurs héritiers 3,000, 5,000 ou même 10,000 fr., selon la nature de l'accident.

Pour dire cela et surtout pour le faire bien comprendre, il fallait des courtiers ; pour toucher le tant pour cent, des garçons de recettes, pour évaluer l'accident, des experts, etc. ; bref, les 150,000 employés et ouvriers qui aujourd'hui nous prient de crier grâce pour eux, car l'Etat ne dissimule pas ses intentions. Bien plus, il fait valoir l'économie de ses projets, toutes les Compagnies d'assurances et leurs employés devant être remplacés par le personnel du ministère des finances, percepteurs, agents du fisc, etc.

Le projet voté, ce serait du coup les 150,000 employés susdits jetés sur le pavé avec leurs parents, leurs femmes, leurs enfants.

Et quel serait ce projet ? Vaut-il mieux que ce qui fonctionne actuellement ? Qu'on en juge.

Avec les Compagnies d'assurances, c'est le patron qui est assuré au profit de l'ouvrier. Avec le projet de loi, c'est l'ouvrier qui est assuré aux dépens du patron.

On va voir que l'industrie a bien raison de se préoccuper des dangers dont elle est menacée et dont voici quelques exemples pris dans l'ensemble de ce colossal projet de loi :

D'après les premiers articles, le patron est toujours, et quand même, responsable des accidents survenus par cas fortuit, ou même, ce qui est plus fort, par la faute de l'ouvrier.

Cette responsabilité oblige le patron, pauvre ou riche, à payer à la victime des indemnités qui peuvent entraîner la ruine de son industrie, car la rente viagère prévue est de 60 à 100 0/0 du salaire annuel jusqu'à 2,400 francs, et il est facile d'apprécier quel est l'énorme capital à verser pour constituer, et sur l'heure, de semblables rentes.

La plupart des patrons n'ont devant eux, pour tout capital disponible, que deux ou trois cent mille francs. Qu'il arrive dans leur maison deux ou trois accidents par an, et ils sont ruinés.

Dans le cas où un patron est insolvable ou reconnu tel, qui payera la rente ou le capital ?

La solidarité intervient et le projet de loi oblige les autres patrons, ceux des états similaires, même quand ils auraient eu dans l'année des indemnités à payer, à verser encore à la caisse d'Etat pour les patrons qui ne peuvent le faire. D'où impossibilité pour l'industriel d'établir un bilan ou un prix de revient, la fin d'année pouvant lui rapporter des charges élevées et imprévues. Mais qu'importe le patron ? L'ouvrier d'abord, et même l'ouvrier tout seul !

L'assistance judiciaire (art. 16) sera en outre accordée de plein droit aux ouvriers qui se prétendent victimes d'un accident. C'est un ingénieux moyen d'escroquerie mis entre les mains d'ouvriers mal conseillés par des agents d'affaires véreux. Intenter une action est un droit, ne coûte rien à son auteur et le patron, même gagnant son procès, en paye toujours les frais ! C'est à ne pas croire ce qu'on lit.

L'article 26 nous apporte une autre surprise ; il dit textuellement :

« Le chef d'une entreprise qui cessera son industrie, soit volontairement, soit par décès, liquidation, faillite, soit par cession

d'établissement, devra verser immédiatement la totalité du capital représentatif des rentes dont il a été constitué débiteur. »

C'est donc rendre impossible la vente d'un établissement appartenant à un industriel débiteur de l'Etat.

C'est pour beaucoup de patrons le travail à perpétuité. « Marche, marche, tu n'es qu'un patron ! »

Nous arrivons au véritable but du projet : instituer, après l'apprentissage de rigueur une caisse d'assurance d'Etat, la faire accepter par surprise et arriver ainsi à l'assurance obligatoire et au monopole des assurances de toutes sortes, propositions cent fois repoussées depuis 1848, et faire faire ainsi un pas gigantesque au socialisme d'Etat, que tout le monde redoute.

C'est en même temps la mainmise sur toute l'industrie soumise au contrôle et à la visite des agents de l'Etat.

En fin de compte, l'ouvrier envers lequel ce projet pourrait paraître favorable payera certainement les pots cassés, car il remboursera indirectement les primes de garantie par une réduction sur son salaire. Le patron sera forcé d'arriver à cette extrémité pour lutter contre la concurrence étrangère. Alors combien de grèves !

Et n'a-t-on pas le devoir de penser aux petites maisons qui seront forcées de fermer après le premier accident et laisseront l'ouvrier sans travail ?

Un seul mot au point de vue humanitaire et national.

L'ouvrier père de famille devant être indemnisé plus cher que le célibataire, l'industriel aura toujours intérêt à prendre un célibataire. Il préférera même engager un ouvrier de nationalité étrangère, qui ne bénéficiera point de la loi.

M. Ricard voudrait certainement protéger les ouvriers ; il croit y arriver par sa caisse d'Etat dont le seul avantage serait de mettre dans la caisse du ministère des finances les capitaux destinés à fournir des rentes aux ouvriers et qu'on évalue à plus de cent millions par an !

Son projet mettrait sans emploi les cent cinquante mille courtiers des Compagnies d'assurances, garantirait aux ouvriers blessés ou aux familles des ouvriers morts, une rente certainement convenable, mais ruinerait, ou effrayerait, ou rendrait exagérément prudents les patrons, diminuerait le nombre des ouvriers bien portants, priverait de travail les pères de famille pour le donner aux célibataires ou aux étrangers, amènerait les patrons à préférer la machine aux ouvriers.

Comment un tel projet a-t-il pu être adopté en première lecture le 5 décembre 1895 ?

C'est facile à expliquer. On n'en a vu alors que le côté purement généreux.

Depuis, MM. les sénateurs Magnin, gouverneur de la Banque de France ; Bardoux, Poirrier et Prévot, les grands industriels, Bérenger, de Sal, etc., en ont examiné le côté pratique.

On nous dit qu'ils se déclarent nettement hostiles au projet. Cela ne nous étonne point.

Charles CHINCOLLE.

INFORMATIONS

Election législative

Montdidier, 20 janvier.
Inscrits, 18,300 ; votants 15,292 ; suffrages exprimés 15,068.

MM. Klotz, républicain radical, 5,960 voix ; Henuard, républicain radical, 4,487 ; Mathiot, républicain modéré, 2,803 ; Nicoulaud, monarchiste, 1,763.

Voix perdues, 53. Il y a ballottage. Il s'agissait de remplacer M. Leroy, décédé.

Mort de M. Floquet

La maison de la rue de Lille, où est mort Charles Floquet, continue à recevoir une foule considérable de visiteurs. Les télégrammes et les lettres de condoléances arrivent chaque jour plus nombreux.

Les obsèques de M. Floquet sont définitivement fixées, à mercredi à une heure de l'après-midi ; l'inhumation sera faite au Père-Lachaise. Les obsèques de M. Floquet ne seront pas faites aux frais de l'Etat ; elles auront un caractère essentiellement privé, sur la demande même de M. Floquet, qui a exprimé, avant sa mort, le désir d'être enterré sans que la cérémonie ait un caractère officiel.

Anniversaire de l'année terrible

Boulogne-sur-Seine, 20 janvier.
La cérémonie du vingt-cinquième anniversai-

re de la bataille de Buzenval a eu lieu, hier après-midi, avec un éclat tout particulier. On peut évaluer à plus de 6,000 personnes la foule qui se pressait autour du monument élevé sur le champ de bataille de Buzenval, à la mémoire des combattants de cette journée.

Après le défilé du cortège, formé des sociétés venues de Boulogne et de Reuil, plusieurs discours ont été prononcés, notamment par M. de Lannessan, Marcel Habart et Le Senne, qui ont été fortement applaudis.

Les lettres pour Madagascar

La direction générale des postes et télégraphes nous communique l'avis suivant :

Depuis le commencement de cette année, les bateaux postes desservant Madagascar partent de Marseille, le 10 et le 25 de chaque mois. Au voyage d'aller, le paquebot du 10 touche Mayotte, Majunga, Nossibé, Diego-Suarez, Sainte-Marie, Tamatave, la Réunion ; et celui du 25, Diego-Suarez, Sainte-Narie, la Réunion.

Les correspondants pour le corps d'occupation seront dorénavant, en règle générale, débarqués à Tamatave, où les paquebots feront escale à chaque voyage. Elles ne seront plus dirigées sur Majunga que lorsqu'elles seront explicitement adressées à Majunga, Suberbienville ou Mevatanana.

Il est donc recommandé aux expéditeurs, pour éviter des retards d'acheminement, de ne mentionner Majunga dans l'adresse qu'autant que les militaires ou marins destinataires sont stationnés dans ce port ou font partie des postes de la Betsiboka.

Les Dispenses

M. de Montfort a saisi la Commission de l'armée d'une nouvelle proposition ayant pour objet de régler définitivement la question des dispenses résultant de la présence d'un frère sous les drapeaux et de statuer sur les cas de dispenses légales périmées.

Le Sénat étant saisi de la question relative à la présence d'un frère sous les drapeaux, la Commission de l'armée a jugé préférable, avant de se prononcer sur la première partie de la proposition de M. de Montfort, d'attendre le vote du Sénat.

En ce qui concerne les dispenses périmées, la Commission a considéré qu'il était rigoureux de punir d'un supplément de deux années de service l'erreur ou la négligence du jeune soldat qui omet de faire valoir ses cas de dispense devant le conseil de révision. Elle a chargé M. de Montfort d'entretenir de la question le Ministre de la Guerre.

La Commission de l'armée a adopté le rapport de M. Bazille sur la proposition de loi tendant à accorder aux jeunes Français domiciliés à l'étranger en Europe la dispense de deux ans de service.

Un conflit avec le Vatican

Paris, 19 janvier.

La *Petite République* publie une note confirmant le rappel de M. Lefebvre de Béhaine, ambassadeur de France près le Vatican.

Un rédacteur du *Gaulois* s'est présenté au ministère des affaires étrangères, sollicitant confirmation ou démenti. Voici la réponse formelle qui lui a été faite, sur un point précis :

« M. Lefebvre de Béhaine n'a ni offert, ni donné sa démission, que le gouvernement ne lui a point demandée. M. Lefebvre de Béhaine est en congé, simplement. Sa succession n'est donc pas ouverte et, par conséquent, les désignations faites par vos confrères de son successeur éventuel, ne peuvent répondre qu'à des hypothèses purement gratuites. »

La Villa Furtado-Heine

On nous écrit de Nice :

L'inauguration de la villa Furtado-Heine a eu lieu hier à deux heures et demie. Le Président de la République s'était fait représenter à cette cérémonie par le général Verrier. Le général Cebhardt représentait le ministre de la guerre et l'amiral de Slane le ministre de la Marine.

Tous les officiers de la garnison et de l'escadre, les sénateurs et députés du département, le préfet et le maire s'étaient rendus à la villa.

Un discours a été prononcé par M. Féry d'Esclands, qui a remis, au nom de Mme Furtado-Heine, la villa à l'Etat.

Le général Verrier a remercié au nom du Président de la République ; le général Gébhardt et l'amiral de Slane au nom des Ministres de la guerre et de la marine.

On sait que la villa Furtado-Heine est destinée aux officiers convalescents et qu'il y a quelques jours plusieurs officiers y arrivaient en convalescence.

L'insurrection Cubaine

Madrid, 18 janvier.

D'après les nouvelles officielles reçues de la Havane, les opérations militaires donnent des résultats satisfaisants.

Le gouvernement a autorisé le maréchal Martínez Campos à rentrer en Espagne, à cause de l'attitude intransigeante du parti espagnol à Cuba, dont la politique était contraire à celle que voulait suivre le maréchal, mais la direction des opérations militaires n'est pour rien dans son retour en Espagne.

Le général Marin est nommé commandant en chef, par intérim, de l'armée d'occupation de Cuba.

Le général Pando est nommé gouverneur général de l'île.

On a la conviction ici que le remplacement du maréchal Martínez Campos améliorera la situation à Cuba.

Les journaux militaires blâment le maréchal Campos d'avoir éparpillé ses 100,000 hommes de troupes en petits détachements pour protéger les propriétés rurales. Ce système, ajoutent-ils, a été la principale cause de propagation de l'insurrection. Le maréchal a déployé peu d'énergie contre les insurgés, et ceux-ci ont considéré sa magnanimité comme de la faiblesse.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Lieutenant-Colonel Pardes

Ancien gouverneur de Diégo-Suarez, organisateur des bataillons de tirailleurs sakalaves.

Nous lisons dans le *Télégramme* :

Une bonne tête allongée et osseuse, plantée sur un buste un peu court mais de solide carrure. Les cheveux ras et grisonnants, au-dessus d'un front d'intelligence et de volonté, barré de rides précoces. L'œil vif et bon enfant donnant au masque je ne sais quelle expression de chevaleresque sentimentalité. Les pommettes saillantes accusant la dépression des joues bronzées et desséchées par le soleil des tropiques. Avec cela, s'accrochant tant bien que mal à cette rude écorce, la végétation un peu maigre d'une barbe élégamment taillée en pointe, mais où les fils blancs se décident à dominer.

Quarante-cinq ans, au demeurant. Entra à Saint-Cyr à la veille de la Grande Guerre, fit bravement la campagne de France, puis, pressentant une longue période de paix, demanda aux colonies les émotions que la vie de garnison était incapable de lui donner. Entassa campagnes sur campagnes, faisant surtout vaillamment son devoir, en bon Quercynois qui n'a pas besoin de parler nègre pour faire comprendre à des moricauds la portée de la devise :

« Toco y sé aousos »

Finalement désigné à tous par sa cranerie, notre compatriote était chargé, il y a trois ans, d'organiser sur la côte malgache un premier bataillon de tirailleurs sakalaves.

A cette œuvre, le commandant Pardes ne tardait pas à se révéler organisateur hors de pair. Son bataillon, à effectif de 800 hommes, rapidement au complet, débarquait en avril 1895 à Majunga et prenait part, dans les marais qui avoisinent la baie de Bombetoké, à toutes les rudes besognes du mois de mai, préliminaire de la marche en avant définitive. Le 2, à Marowaj, Pardes enlevait, par une brillante charge à la baïonnette, la position howa, n'échappant lui-même que par miracle à la mort, et était porté le lendemain à l'ordre du jour du corps expéditionnaire.

Il était présent ensuite à toutes les affaires qui signalaient la marche de nos troupes le long de la Betsiboka. Arrivé à Mevatanana, il recevait la nouvelle de sa promotion au grade de lieutenant-colonel ; malheureusement, il devait quitter la route de Tananarive et on le nommait gouverneur de Diégo-Suarez où il recevait mission d'organiser de nouvelles formations de tirailleurs indigènes.

Rentré en France, le lieutenant-colonel Pardes est allé prendre quelques jours de repos chez son père habitant Prayssac (Lot). C'est, d'ailleurs dans cette petite ville que ce brave est né, tout comme le maréchal Bessières.

Détails particuliers : A emporté de la grande île africaine un regret cuisant, celui de n'avoir pu montrer à son bataillon de mal-blanchis les plateaux onduleux de l'Émyrne et la ville sainte de Tananarive.

N'a pas eu non plus la satisfaction, à son retour au pays natal, de pouvoir donner l'accolade à cet ancêtre des guerres d'Afrique, le sergent Lavayssière, le héros de Sidi-Brahim, mort il y a peu de temps à Castelfranc, presque aux portes de Prayssac.

A. P.

Conseil d'hygiène

Le conseil d'hygiène de l'arrondissement de Cahors s'est réuni samedi, à trois heures du soir, pour délibérer sur les affaires suivantes, relatives à la salubrité publique.

Étaient présents :

MM. les docteurs Cayiole, Clary et Lebouf, Pagès, vétérinaire, et Cambornac, pharmacien.

L'ouverture d'une école privée de filles dans la commune de Caniac a été adoptée. Est également adoptée l'ouverture d'une école privée de filles à Tour-de-Faure.

Grand concert de l'« Orphéon » Le premier concert de l'année que l'Orphéon se propose d'offrir à ses membres patrons et dames patronnesses, est fixé au dimanche 26 janvier prochain, dans la salle du théâtre.

Le concours de la musique militaire va être demandé car il ne faut pas oublier que l'Orphéon, fidèle à ses traditions de charité, donne son premier concert au profit des pauvres de la ville.

Dimanche, la salle sera trop petite encore pour contenir tous ceux qui tiendront à vous applaudir, MM. les orphéonistes !

Le Conseil d'administration de l'Orphéon de Cahors a l'honneur de prier MM. les membres Patrons et Dames Patronnesses, qui désirent assister au Concert du Dimanche 26 janvier prochain, de vouloir bien retenir leurs places, au bureau de location, ouvert spécialement pour eux au théâtre, jusqu'à vendredi soir 24 janvier ; passé cette date, l'administration ne peut garantir leurs places.

En raison des frais considérables et du caractère charitable de la soirée, il ne sera délivré aucune carte de faveur. MM. les membres Patrons et Dames Patronnesses auront seuls droit à une entrée gratuite.

Caisse des écoles. Liste de souscription. Total des listes précédentes... 866.10. Liste de M. Delpech, cons. municipal... 22.00. Produit de la quête aux mariages du mois de décembre 1895... 14.85.

Une vieille affaire En juin 1891, une demoiselle Poujade, âgée de 80 ans, connue sous le nom de demoiselle des oiseaux, signalait au commissaire de police qu'elle avait été victime d'un vol de 6,000 fr. en or et de divers titres de rente.

Des soupçons pesèrent alors sur les époux Andrieu, dont la femme était domestique chez la plaignante. Mais l'enquête n'ayant pu établir réellement que ces individus étaient les auteurs de ce vol, l'affaire fut classée.

La demoiselle Poujade, ruinée à la suite de ce vol, mourut à l'hospice de Cahors dans le courant de l'année 1893.

Andrieu, qui a quitté Cahors peu de temps après le vol pour retourner dans son pays d'origine, à Belfort, canton de Lalbenque, s'étant ces jours derniers, prévalu d'un testament olographe déposé par la demoiselle Poujade chez M. Lescaze, notaire à Cahors, a fait faire des démarches auprès de cet officier ministériel par un notaire de Caussade. Andrieu désirait négocier un titre de rente nominatif ayant appartenu à Mlle Poujade.

Un testament ayant été adressé par la poste à M. Lescaze, dans le courant de 1892, et cette pièce présentant des doutes sur son authenticité, l'officier ministériel a prévenu le parquet qui a ouvert une enquête.

Andrieu s'est présenté vendredi devant M. le procureur de la République, et après avoir été interrogé par ce magistrat, il a été mis en état d'arrestation.

Valprionde Par décret du 11 janvier 1896, M. Reygade, ancien principal clerc de notaire, a été nommé notaire à Valprionde.

- Gourdon Voici, par ordre de mérite, la liste des lauréats du concours de dénoisillage : 1. Marie Izac, 12 fr. et un sac de noix. 2. Tonton Cosse, 8 fr. et un sac de noix. 3. Vve Lasvigne, 6 fr. et un sac de noix. 4. Epouse Marianni, 5 fr. et une lampesuspension. 5. Miette Agrafel, 5 fr. et une chauffeurette acajou. 6. Filliol Marie, 4 fr. et une boîte de noix confites. 7. Françoise Cambon, 3 fr. et un panier vin blanc. 8. Vve Chaudenay, 3 fr. et deux plaques en ciment, avec maluque. 9. Anna Salvat, 2 fr. et une pierre mosaïque, avec maluque. 10. Noëlle Malgouyart, 2 fr. et une bouteille liqueur. 11. Antoinette Larrive, 1 fr. et 25 livres pain. 12. Noëlle Cambon, 1 fr. et 20 livres pain. 13. Adeline Laval, 1 fr. et un panier vin blanc. 14. Marie Dominique, 1 fr. et une pierre mosaïque. 15. Jeanne Tonnelier, 1 fr. et un fichu en laine. 16. Marie Laval, dite Tonnelier, 1 fr. et une bouteille muscat. 17. Davidou Théophile, 1 fr. et une bouteille muscat. 18. Chabert Jeanne, 1 fr. et un foulard. 19. Marie Francoual, 1 fr. et une bouteille eau-de-noix. 20. Marie-Louise Momméja, 1 fr. et un foulard. 21. Françoise Malbec, 1 fr. et une bouteille liqueur. 22. Maria Rouquié, 1 fr. et un foulard. 23. Marie Passetier, 1 fr. et une bouteille liqueur. 24. (consolation). Hélène Escapoulade, les coquilles des noix cassées au concours.

Fontanes-Lunegarde Un incendie a détruit une grange appartenant à M. Densahut, propriétaire à Fontanes-Lunegarde. Toutes les provisions ont été perdues. Deux bœufs ont été carbonisés.

Saint-Chels M. Pezet, maçon à Saint-Chels, creusait le sol pour extraire de la pierre, lorsqu'il mit à nu une espèce de grotte assez spacieuse et dans laquelle il trouva des ossements paraissant appartenir à la faune préhistorique. Ces fossiles sont destinés au musée de Cahors.

Cras Un commencement d'incendie s'est déclaré dans la maison d'école de Cras, dans l'appartement de M. Martin, instituteur. Grâce à de prompts secours, tout danger a été écarté.

Bagnac Une rixe sanglante, engendrée par la jalousie, a éclaté au village de Billoux, commune de Bagnac, entre les nommés Victorine Baclou, âgée de trente-six ans, célibataire, et Emilie Malaret, épouse Madelpuech, âgée de quarante et un ans ; elles se sont réciproquement donné des coups et fait des blessures assez graves, Victorine Baclou a labouré avec ses ongles le visage de son adversaire, et Emilie Malaret a donné un coup de fourche en fer sur la tête de cette dernière, dont l'état est des plus alarmants. La gendarmerie procède à une enquête.

THÉÂTRE DE CAHORS Mardi 28 janvier 1896 Les Mousquetaires de la Reine Opéra comique en 3 actes LE MAITRE DE CHAPELLE Opéra comique en 1 acte

FAITS DIVERS

Vache emballée Limoges, 19 janvier. Une vache s'est échappée, jeudi dernier, d'un convoi de bestiaux dont M. Parot, boucher à Limoges, prenait livraison à la gare des Bénédictins.

Un employé de la gare tenta de l'arrêter en la saisissant par les cornes ; mais l'animal furieux l'enleva d'un coup de tête et l'envoya rouler à plusieurs mètres sur le sol.

Continuant sa course, la vache remonta le boulevard Carnot, où un officier et un soldat tentèrent vainement de l'arrêter.

Le poste de police de la caserne du 78^e de ligne ayant été prévenu, deux soldats, ainsi

que le chef de musique, M. Rouchaud, se lancèrent à sa poursuite, armés de fusil, et rejoignaient bientôt l'animal sur le champ de foire. Là, un soldat lui envoya une première balle qui lui coupa l'oreille gauche ; un second coup de feu l'atteignait ensuite à l'épaule droite, mais sans diminuer sa fureur, au contraire ; enfin, au moment où la bête allait foncer sur M. Rouchaud, celui-ci l'abat-tait net d'un coup de fusil entre les deux yeux.

Grâce à l'admirable sang-froid de M. Rouchaud, de graves accidents ont pu être évités.

Double assassinat suivi de suicide Labruguière (Tarn), 17 janvier.

Ce soir, vers 3 heures, un drame s'est déroulé sur le territoire de la commune d'Escozens.

Un nommé Philippe Blanc, vieillard âgé de 70 ans, a tiré deux coups de fusil sur le nommé Jean Colombier et sur sa fille Marie Colombier ; puis il s'est suicidé.

Blanc est mort ; quant aux victimes, leur état est très grave.

La bagarre du Mas-d'Argnat Clermont-Ferrand, 16 janvier.

Une bagarre sanglante s'est produite hier dans la soirée, au hameau du Mas-d'Argnat, section de la commune de Sayat, à sept kilomètres de Clermont-Ferrand ; c'est à propos de recherches faites pour découvrir une source d'eau que cette bagarre s'est produite. Mardi, une vingtaine d'ouvriers appelés pour commencer les travaux ne purent les continuer, les hommes, les femmes et les enfants du Mas-d'Argnat détruisant leurs travaux et menaçant les travailleurs.

Hier, en présence des incidents de la veille, le maire de Sayat requit les gendarmes de Clermont-Ferrand pour assurer le travail. Comme le jour précédent, une foule de deux ou trois cents personnes s'était portée sur le lieu des travaux ; le maire essaya vainement de calmer les manifestants, les gendarmes cherchèrent alors à défendre l'entrée des chantiers.

A ce moment, un coup de feu serait parti et le maréchal des logis de gendarmerie ent laèvre transpercée par la balle ; il tira alors son revolver et le tenait en l'air, quand une femme se précipita sur lui pour saisir l'arme. Cherchant à se dégager, le sous-officier pressa la détente et le coup partit, frappant au visage la malheureuse qui est morte quatre heures après.

Un des gendarmes, qui était parvenu à se dégager et à rejoindre ses camarades frappés à coups de pierres, de gourdin et de pioche, et apercevant le visage de son chef couvert de sang, tira trois coups de revolver qui produisirent de légères blessures.

Le maréchal des logis rassembla alors ses hommes et se retira, et les habitants reprirent le chemin de leur village.

Une enquête est ouverte par les autorités administratives et judiciaires en vue d'établir les responsabilités. Prévenu hier dans la soirée, M. Bardon, préfet, s'est rendu ce matin à la première heure sur les lieux pour apaiser les esprits.

Suicide d'une folle Mercredi matin, à dix heures, l'asile d'aliénés de Montauban a été le théâtre d'un suicide tragique qui a jeté l'émoi dans le personnel de ce grand établissement.

Une folle, Pauline M..., âgée de 22 ans, venue depuis peu d'un asile parisien où elle avait été en traitement, s'est plongé un couteau dans la gorge dans les circonstances suivantes : Cette jeune fille, qui paraissait plutôt atteinte de crétinisme que de folie dangereuse, s'aperçut, mercredi matin, à sept heures, que la surveillante chargée de découper le pain ne fermait pas à clef l'armoire où est déposé le gros couteau dont elle venait de se servir. Profitant d'un moment d'inattention, elle s'empara du couteau, qu'elle dissimula sous sa robe. Vers dix heures, la folle s'introduisit dans un petit local où est déposé le charbon, et s'enfonça violemment le couteau dans le cou. L'artère carotide ayant été sectionnée, la mort fut instantanée.

Bourse de Paris Cours du 21 Janvier 1896 RENTES 3 0/0.....compt. 101 75 3 0/0 amortissable.....compt. 100 30 4 1/2 0/0.....compt. 106 75

Bibliographie

Dictionnaire d'Hygiène PAR UN COMITÉ DES SPÉCIALITÉS Publié sous la direction de D^r E. Sattler avec la collaboration de MM. H. Kortz, L. Forest de Faye, Al. Perchet, F. Caillet, docteurs en médecine.

A une époque où toutes les questions se rattachant à l'hygiène sont plus que jamais à l'ordre du jour, il nous semble intéressant de présenter au public un ouvrage à la fois pratique et complet qu'il puisse consulter avec fruit.

Certes des Traités de ce genre sont nombreux déjà ; mais, en raison des documents arides et des considérations scientifiques qui y sont développées, ces œuvres d'une valeur indiscutable ne peuvent s'adresser qu'à des hommes spéciaux. Les petits manuels, dont les auteurs se sont le plus souvent bornés à traiter un seul point de l'hygiène, ne répondent pas davantage au but que nous nous sommes proposé. Notre ouvrage ne sera donc pas un livre d'érudition, il ne saurait prétendre qu'aux mérites modestes de l'exactitude et de la clarté.

Il s'agit avant tout de rendre les recherches faciles et rapides ; nous avons pour cela adopté le classement alphabétique que comporte le dictionnaire ; les matières sont ainsi traitées d'une façon concise, il est vrai, mais nous espérons avoir satisfait à cette nécessité d'exposition sans que la valeur de l'explication donnée puisse en souffrir.

Par la multiplicité de ses articles, notre Dictionnaire réunit toutes les connaissances utiles en hygiène ; il peut donc servir de vade-mecum, de guide sûr et méthodique à tous ceux qui sont soucieux de leur santé et d'un bien-être judicieux-ement entendu.

Ce dictionnaire sera publié en livraisons de 64 pages in-8°, le 1^{er} et le 15 de chaque mois à partir du 1^{er} novembre.

L'ensemble comprendra de 12 à 15 livraisons, soit environ 900 pages, prix de chaque livraison 50 centimes.

Librairie E. BERNARD et Cie. Paris, Quai des Grands Augustins, 53 ter.

Si vous voulez bien vous porter, si vous voulez avoir un conseiller médical qui veille sur votre santé — abonnez-vous au

JOURNAL DE LA SANTÉ

Cet excellent organe de vulgarisation scientifique paraît tous les dimanches en 32 pages, avec gravures dans le texte.

C'est la revue de famille par excellence ; sa lecture est instructive, amusante et utile à tous.

Chaque abonné a droit à 52 consultations, données par la voie du journal.

Les souscripteurs ont droit à l'une des primes gratuites ci-après :

- 1° Le Dictionnaire de l'homme sain et de l'homme malade, par le D^r Rossi ; 2° Les Conseils du D^r Marc.

Abonnements : France, 6 fr. Etranger, 8 fr. N. B. — Ajouter 1 fr. pour l'affranchissement de la prime.

Envoyer mandat ou timbres-poste au Journal de la Santé, 5, boulevard Montmartre, Paris. — Spécimen gratis.

CONTRE les Rhumes (Grippe), Bronchites, irritations de Poitrine et de Gorge, le Sirop et la Pâte Pectorale de Nafé de DELANGRENIER possèdent une efficacité certaine, constatée par 40 Médecins des Hôpitaux de Paris. Ne contenant ni Opium, ni Morphine, ni Codéine, on les donnera avec sécurité et succès aux enfants atteints de toux ou de coqueluche. Dépôts dans les Pharmacies.

Mal de tête, courbature, état fébrile, étourne-ments, mal de gorge, tels sont les indices certains d'un commencement de rhume. Vite, une ou deux capsules de Quinine de Pelletier et le lendemain tout est fini. Chaque capsule porte le nom de Pelletier, l'inventeur de la quinine.

Par arrêté préfectoral à dater de ce jour, il est absolument interdit de tousser... AVIS - pour éviter toute contravention se procurer immédiatement des pastilles du D^r Cabanes, qui guérissent Rhumes, Toux, Bronchites, Catarrhes, Enrouement, Grippe, etc. Les Pastilles du D^r Cabanes se trouvent dans toutes les bonnes pharmacies. Les Pastilles du D^r Cabanes se vendent au prix de 1 fr. 25 la boîte. Envoi franco contre timbres. Dépôt : Ph^{ie} DERBECCO, 24, Rue de Charonne, PARIS

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Billets d'aller et retour de famille, pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour de famille, de 1^{re}, 2^e et 3^e classe, sont délivrés toute l'année, à toutes les stations du réseau d'Orléans, avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours désignés par le voyageur, pour les stations balnéaires et thermales ci-après du réseau du Midi, et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du Tarif général d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 300 kilomètres.

Pour une famille de 2 personnes	20 %
— 3 —	25 %
— 4 —	30 %
— 5 —	35 %
— 6 — ou plus	40 %

Durée de validité : 33 jours non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des billets de famille peut être prolongée une, ou deux fois de 30 jours, moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 % du prix du billet de famille.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite quatre jours au moins avant le jour du départ.

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1^{re} et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les sta-

tions balnéaires et thermales ci-après du réseau du Midi, et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 25 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Tout billet d'aller et retour délivré au départ d'une gare située à 500 kil. au moins de la station thermale ou balnéaire, donne droit, pour le porteur, à un arrêt en route à l'aller comme au retour. Toutefois, la durée de validité du billet ne sera pas augmentée du fait de ces arrêts.

La période de validité des billets d'aller et retour peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de dix jours, moyennant le paiement aux Administrations, pour chaque fraction indivisible de 10 jours, d'un supplément de 10 % du prix total du billet aller et retour.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite trois jours au moins avant le jour du départ.

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1^{er} itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

3^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

Les prix de ces billets sont les suivants :

1^{re} classe 163 fr. 50 — 2^e classe 122 fr. 50.

— Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque pé-

riode, d'un supplément de 10 % du prix du billet.

Il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1^{re} et 2^e classe réduit, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

AVIS. — Ces Billets doivent être demandés au moins 3 jours à l'avance.

EXCURSIONS

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaires au Croisic et à Guérande.

1^{er} Itinéraire

1^{re} classe 86 fr. — 2^e classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches, et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande, et retour à Paris, *via* Blois ou Vendôme, ou par Angers, *via* Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

NOTA. — Le trajet entre Nantes et Saint-Nazaire peut être effectué, sans supplément de prix, soit à l'aller, soit au retour, dans les bateaux de la compagnie de la Basse-Loire.

La durée de validité de ces billets peut être prolongée une, deux ou trois fois de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du Billet.

2^e Itinéraire

1^{re} classe 54 fr. — 2^e classe 41 fr. — Durée 45 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais, et retour à Paris, *via* Blois ou Vendôme.

En outre, il est délivré à toutes les gares du réseau d'Orléans, des Billets aller et retour comportant les réductions prévues au tarif spécial G. V. n° 2 pour des points situés sur l'itinéraire à parcourir, et *vice versa*.

Ces billets sont délivrés toute l'année, à Paris, à la gare d'Orléans (quai d'Austerlitz) et aux Bureaux succursales de la Compagnie, et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans, pourvu que la demande, soit faite au moins trois jours à l'avance.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

LA GUERRE AU VINGTIÈME SIÈCLE
L'INVASION NOIRE

par le Capitaine DANRIT
Illustrée par PAUL de SÉMANT

Notre empire colonial s'étend chaque jour en Afrique : Tombouctou même, la reine du Sahara, nous appartient. Les Anglais, les Allemands, les Italiens, les Belges s'acharnent également à développer leurs possessions sur le continent noir.

Impuissants à se défendre contre leurs envahisseurs, les nombreuses peuplades qui grouillent dans ces contrées mystérieuses se résignent actuellement au joug, tout en songeant, peut-être, à la délivrance et à la vengeance.

Qu'arriverait-il, en effet, si un jour, exaspérés par la domination des Européens et poussés par un chef qui, nouveau Mahomet, serait assez habile pour exploiter leur fanatisme religieux, tous les habitants de l'Afrique se ruaient à l'assaut de l'Europe, renouvelant l'invasion des Sarrasins ?

Le capitaine Danrit a envisagé cette éventualité qui peut n'avoir rien d'in vraisemblable dans un avenir plus ou moins éloigné. Avec la brillante imagination dont il a fait preuve dans *La Guerre de Demain*, il a composé un roman d'une puissance saisissante où il met en scène les épisodes dramatiques de la guerre la plus acharnée et la plus cruelle, tout en faisant un exposé grandiose des explorations et des découvertes nouvelles, ainsi qu'une peinture aussi fidèle que colorée de ces noires peuplades trop longtemps ignorées.

L'Invasion Noire est ornée de nombreuses et émouvantes illustrations dessinées par Paul de Sémant.

De plus, « les acheteurs de cette publication trouveront dans une prochaine livraison une magnifique carte de l'Afrique, tirée en couleur et dressée d'après les documents les plus récents. »

Il paraît deux livraisons à 10 centimes par semaine et une série à 50 centimes chaque quinzaine.

On peut souscrire aux dix premières séries, reçues franco au fur et à mesure de leur apparition, en envoyant un mandat de 5 francs à l'éditeur.

APPLIQUÉ GÉNÉRAL DE DISTRIBUTION d'IMPRIMÉS
L. AUBOURG & C^{ie}
4, RUE SAINTE-ANNE (Avenue de l'Opéra)
PARIS

La Maison L. AUBOURG & C^{ie}, fondée en 1878, se charge de l'AFFICHAGE de toute nature ainsi que de la DISTRIBUTION des IMPRIMÉS pour Paris, la Province et l'Etranger. Cette maison de 1^{er} ordre possède de nombreux emplacements pour la pose des Affiches en papier et sur toile; elle a des correspondants dans toutes les communes de France.

S'adresser à M. DUEZ, Directeur
4, Rue S^{te}-Anne (Avenue de l'Opéra) Paris.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ANNUAIRE

OFFICIEL
DU
DÉPARTEMENT DU LOT

1896



SE TROUVE :
CHEZ TOUS LES LIBRAIRES, A CAHORS

CAHORS
IMPRIMERIE L. LAYTOU, 34, RUE DU LYCÉE

1896

IMPUISSANCE Pilules Spitaels, effet immédiat, sans nuire à la santé. 4 fr. SPITAEELS, pharmacien, Lille. Envoi discret.

25 ANS DE SUCCÈS.



MAISON DE CONFIANCE
LA POSE DES DENTS
à toutes les Opérations relatives à l'ART DENTAIRE.

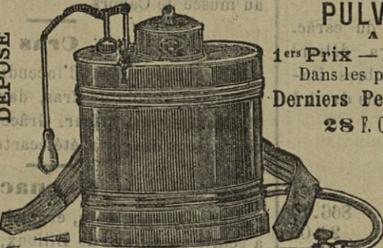
AUDOUARD
Chirurgien-Dentiste
16 Rue du Maréchal Brune
BRIVE (CORREZE)

Nota. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive, pour le consulter, à vouloir bien lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.
ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE : AUDOUARD BRIVE.

A vendre après décès
Une IMPRIMERIE des plus anciennes, possédant deux journaux républicains, 26^e année d'existence. — Fournisseur de la Préfecture. — Grand annuaire, propriété de la Maison.
On traitera de gré à gré. — S'adresser à l'Agence Havas, 8, place de la Bourse, Paris, aux initiales A. C.

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.

PULVÉRISATEUR-DEPEYRE
A pompe directe et air comprimé
1^{er} Prix — Hors Concours — Médailles d'Or
Dans les principaux Centres viticoles de France.
Derniers Perfectionnements. Appareil garanti
28 F. CUIVRE JAUNE — 32 F. CUIVRE ROUGE



F. DEPEYRE, Inventeur-fabricant
Chevalier du Mérite Agricole
18, Boulevard Gambetta, à Cahors (Lot)
NOTA. — Vu le grand nombre de demandes prière de se faire inscrire au plus tôt.

Marcelin ALAZARD
HORTICULTEUR PROFESSEUR D'ARBORICULTURE, AVENUE DE MAYENNE
MONTAUBAN (Tarn-et-Garonne)

Vignes Américaines et Franco-Américaines

VARIÉTÉS DISPONIBLE GREFFÉES :

Sur Herbemont et Jaquez. — Méreau du Lot, Pinot noir, Négret de Villaudrie, Sémillon blanc, Valdiguière ;
Sur Rupestris du Lot et Rupestris, Martin. — Mérieux ou Bordelais, Cabernet Sauvignon, Cote vert du Lot ou Méreau, Folle blanche, Négret de Villaudrie, Sémillon blanc ;
Sur Riparia Gloire et Riparia grand Glabre. — Bordelais ou Mérieux, Cabernet Sauvignon, Merlot, Chasselas de Montauban Méreau cote vert, Folle blanche, Grand noir, Gamay du Beaujolais, Meuzac rose, Négret de Villaudrie, Pinot noir, Petites Sirah, Sémillon, Sauvignon blanc, Valdiguière.

Superbe collection de 50 variétés de raisins de table.
Spécialité de Boutures et racines greffables des meilleures variétés sélectionnées, Berlandieri du Texas

Boutures écussonnées à œil dormant, Récompensées à l'Exposition Nationale d'Angers, d'une médaille de vermeil ; — et d'un diplôme d'honneur au Congrès Viticole de Tours.

PRIX MODÉRÉS. — Envoi du prix-courant spécial des Vignes, et Catalogues d'arbres, Arbustes et Rosiers sur demande.

Cave Bordelaise
3, rue de la Mairie, CAHORS

M. LASSERRE, ANCIEN CHEF DE SECTION
M. COMBARIEU, Successeur

Livraisons au détail et à domicile de vins vieux en bouteilles de Bordeaux-Médoc, vieux Cahors, vins blancs secs et doux de la Gironde et de Banyuls-sur-Mer (garantis de raisins frais), Grenache, Muscat et Banyuls supérieur (vins de propriétaire), Cognacs, Rhums, Armagnacs de 1^{re} marque, Spiritueux, Liqueurs de marque, Champagnes, Vins en fûts et Baux minérales. — Prix très réduits sur tous les articles eu égard à leur qualité toute-fait supérieure.